

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Juillet 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	19
représentés	6
votants	25
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	25
Contre	
Abstention(s)	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Vé LAMBERT, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, (Adjoints), Hervé CORON, C GRILLOT, Joel MOUREAUX (Conseillers Municipaux délégués), Nicole CHOULOT DUMONT, Marie-Line LANG, Jacky REVERCHON, Armande REYNAUD, Marie-Ma SOUDAGNE, Roland CHAILLON, Laurent GAUDIN, Marie-Hélène RAFFANEL, SEIGLE-FERRAND, (Conseillers Municipaux)

Excusée et représentée : Valérie BLONDEAU représentée par Catherine CATHENOZ, Aurélien BERTHOD-BLANC représenté par Dominique BONNET, Nicolas DEVAUX représenté par Christelle MORBOIS, Olivier GRILLOT représenté par Jean-François GAILLARD, Sébastien JACQUES représenté par Véronique LAMBERT, Catherine WYCZTAK représentée par Roland CHAILLON,

Absents : Claire PROST-JACQUOT, Pascal PINGLIEZ

Secrétaire de séance : Marie-Hélène RAFFANEL

Convocation : 01-07-22

n° 95

Objet : avis sur la reprise par la municipalité du puits n°24 appartenant à Solvay Opérations France

VU la note de synthèse n°2022-90 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 08-07-22,

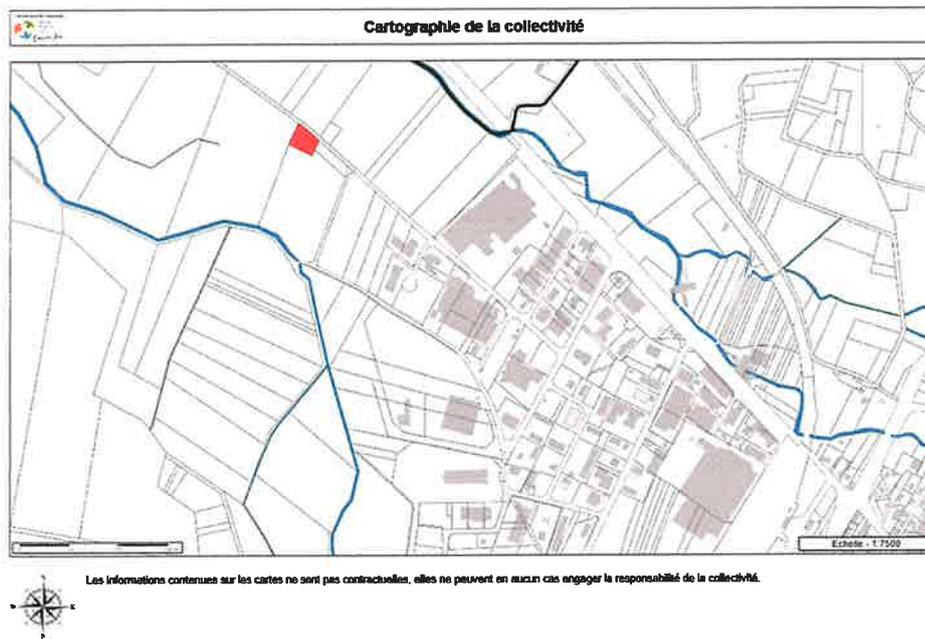
Vu l'avis du comité consultatif « travaux, urbanisme, forêt » réuni le 30-06-2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-François GAILLARD, adjoint délégué aux travaux et à l'urbanisme,

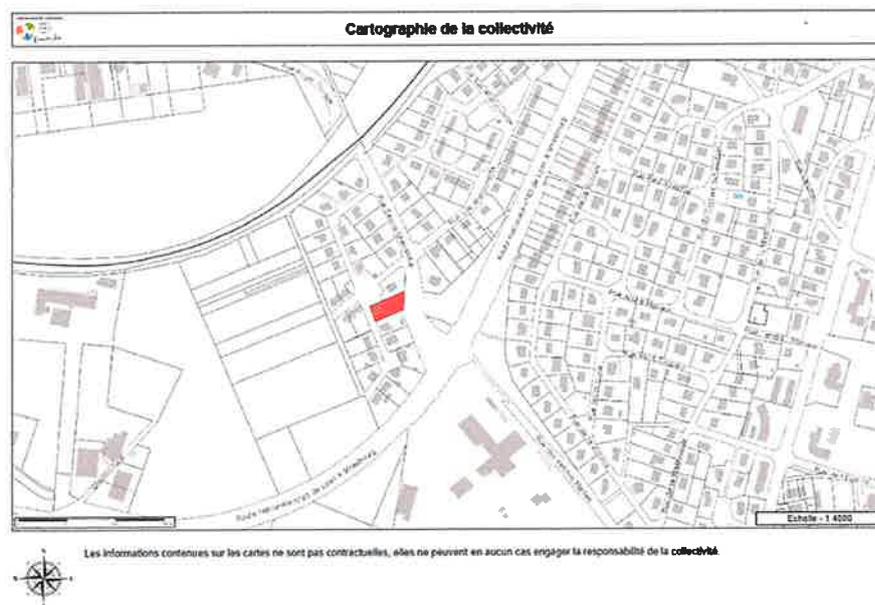
CONSIDERANT que, par courrier en date du 21 octobre 2021, la société Solvay Opérations France, représentée par son directeur Remédiation Environnementale Europe, M. Bernard GAUTHIER, sollicite la commune de Poligny sur l'opportunité de reprise du puits n°24 (puits exploitable) situé sur la parcelle ZI 107, lieu-dit « Soitures envieuses » dont une partie est actuellement exploitée par le GAEC de Villiers Pommard (M. Yves FOURNIER).

CONSIDERANT que ce puits de rabattement d'eau de nappe phréatique servait à la dilution d'eaux salines avant le rejet dans le ruisseau de l'Orain. L'eau du puits n'est pas potable. Il existe un puits de même type, exploitable également, sur la commune de Tourmont. Celle-ci ne s'est pas encore prononcée sur l'intérêt de ce puits dont le transformateur électrique alimente également de puits de Poligny.

CONSIDERANT que, si la commune de Poligny n'est pas intéressée par la reprise de ce puits n°24, la société SOLVAY n'ayant plus l'utilité de ces puits, procédera à son démantèlement.



CONSIDERANT que le collecteur d'eau amenant l'eau du puits n°24 à la station de l'Orain a été réparé en 2017 au niveau de la rue du 3 mai 1945 (ZH166),



CONSIDERANT l'implantation des installations :



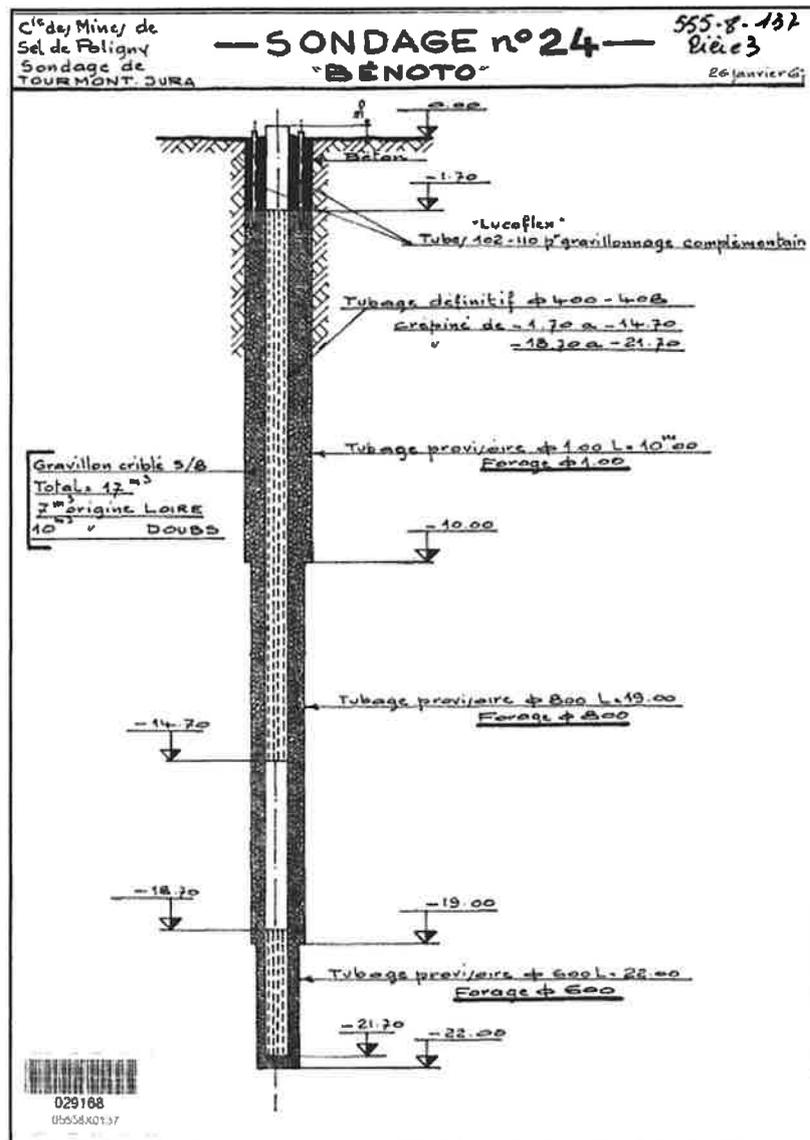
CONSIDERANT que, selon l'étude de l'EPTB Saône Doubs, réalisée dans le cadre des travaux sur l'Orain, datant de 2014, la nappe a un potentiel de productivité d'environ 80 m³/h sans atteinte de la réserve en eau de la nappe. (*Etude de la Nappe fluvioglacière de Tourmont -Poligny – EPTB Saône Doubs, CCCG, CG39 Agence de l'Eau - Cabinet Reillé- 2014*)

CONSIDERANT que la description du puits n°24 est disponible dans la Banque des Sous-Sols (BSS) : il s'agit d'une base de données qui répertorie et bancarise les descriptifs géologiques et techniques des ouvrages souterrains (forages, sondages, ouvrages souterrains ou travaux de fouille) sur le territoire français (métropolitain et outremer) :

[Infoterre Fiche Données - Dossier du sous-sol - BSS001MAUN \(brgm.fr\)](https://www.brgm.fr/infoterre-fiche-donnees-dossier-du-sous-sol-bss001maun)



Puits 24 : Implanté à proximité des puits 17 et 22
Puits 24 exploitable



CONSIDERANT que la liaison électrique entre le puits n°24 et la station de pompage de Tourmont doit être clarifiée. Il semblerait qu'il existe une communication entre les deux transformateurs, ce qui pourrait, en cas de démantèlement du puits de Tourmont, nécessiter des travaux de raccordement du puits n°24.

CONSIDERANT qu'en cas d'intérêt de la commune de Poligny pour la reprise du puits, la société Solvay Opération France effectuera les démarches nécessaires à l'obtention des informations concernant ce accordement électrique.

CONSIDERANT que le coût annuel pour l'alimentation de la pompe est d'environ 5000 €. Une maintenance et un entretien régulier sont nécessaires pour assurer l'usage du puits. Il faut également prévoir une mise aux normes du puits par rapport à son implantation au sol, non chiffrée à ce jour.

Envoyé en préfecture le 22/07/2022

Reçu en préfecture le 22/07/2022

Affiché le

ID : 039-213904345-20220708-PUITSSOLVAY-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

Emet un avis défavorable sur la reprise à titre gratuit, du puits n°24 propriété de Solvay Opérations France, ainsi que la parcelle ZI 107 et, le cas échéant, d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette transaction.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,

Dominique BONNET

